

Procedure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2010/3018(RSP)
Procédure terminée	
Résolution sur la situation en Haïti un an après le séisme: aide humanitaire et reconstruction	
Sujet 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 6.50 Aide d'urgence, alimentaire, humanitaire, aux réfugiés, Réserve d'aide d'urgence	
Zone géographique Haïti	

Acteurs principaux			
Parlement européen			
Conseil de l'Union européenne			
Formation du Conseil		Réunion	Date
Environnement		3061	20/12/2010

Evénements clés			
18/01/2011	Débat en plénière		
19/01/2011	Résultat du vote au parlement		
19/01/2011	Décision du Parlement	T7-0018/2011	Résumé
19/01/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2010/3018(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B7-0023/2011	11/01/2011	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B7-0023/2011	11/01/2011		
Proposition de résolution		B7-0024/2011	12/01/2011	EP	
Proposition de résolution		B7-0025/2011	12/01/2011	EP	

Proposition de résolution		B7-0027/2011	12/01/2011	EP	
Proposition de résolution		B7-0032/2011	12/01/2011	EP	
Proposition de résolution		B7-0034/2011	12/01/2011	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0018/2011	19/01/2011	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2011)2858	17/06/2011	EC	

Résolution sur la situation en Haïti un an après le séisme: aide humanitaire et reconstruction

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation en Haïti un an après le séisme (aide humanitaire et reconstruction).

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et ECR.

Le Parlement réitère sa solidarité avec les habitants d'Haïti victimes du séisme et du choléra dont les effets restent encore bien visibles un an après la catastrophe. Il se félicite du montant de l'aide humanitaire de la Commission européenne qui s'élève à 120 millions d'euros (dont 12 millions en faveur de la lutte contre le choléra) et de celui des États membres de l'Union d'environ 200 millions d'euros, de même que des efforts déployés par les organisations humanitaires. Les députés soulignent que la reconstruction doit se faire en consultant et en associant la population et la société civile haïtiennes.

La résolution constate que l'épidémie de choléra a mis en lumière l'incapacité presque totale de l'État haïtien face à une maladie facile à prévenir et à guérir, et les limites du système de l'aide internationale. Elle souligne que les acteurs humanitaires ne doivent et ne peuvent pas continuer à pallier les faiblesses de l'État haïtien ou à se substituer à ce dernier et qu'il est urgent d'agir dans le développement à long terme, notamment pour l'accès aux soins de santé, à l'eau potable et l'assainissement.

Le gouvernement haïtien est appelé à poursuivre et à mettre en œuvre les engagements qu'il a pris au titre du plan de reconstruction nationale de renforcer l'autorité de l'État, de rendre la gouvernance locale plus efficace, de renforcer les capacités des institutions locales et nationales et d'intégrer le concept de décentralisation politique, économique et institutionnelle.

Les députés se félicitent de l'engagement, collectivement de la Commission et des États membres, d'un montant de 1,2 milliard d'euros dont 460 millions d'aide non humanitaire de la Commission, lors de la Conférence internationale des donateurs pour la reconstruction d'Haïti. Ils réitèrent leur demande pour que l'Union européenne joue un rôle de leadership politique dans les efforts de reconstruction. La Commission et les États membres sont invités à intégrer la production alimentaire locale et la sécurité alimentaire dans les efforts de reconstruction en Haïti.

Tout en reconnaissant que la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH) ne peut fonctionner efficacement que par le rétablissement des capacités étatiques haïtiennes, le Parlement déplore le fait que la CIRH ait commencé tardivement ses travaux. Il demande à la Commission, en tant que membre de la CIRH, d'intervenir pour accélérer la mise en œuvre du mandat de cette dernière et de présenter au Parlement européen un rapport sur les activités de la CIRH, sur le déploiement des ressources et sur les fonds effectivement engagés pour la reconstruction.

Le Parlement déplore le fait que les Haïtiens ne disposent que de pelles, pioches et brouettes pour évacuer les tonnes de gravats qui bloquent la capitale. La Commission est invitée à apporter une aide financière et une assistance technique pour l'enlèvement des gravats. Les députés déplorent également la crise majeure du logement en Haïti et expriment leur inquiétude grandissante face à la situation des personnes les plus vulnérables, notamment les 800.000 enfants, qui ont été exposés aux dangers de la violence, des abus sexuels, de la traite d'êtres humains, de l'exploitation et de l'abandon. Ils expriment enfin leur vive préoccupation quant à la crise politique actuelle suite aux résultats des scrutins présidentiel et législatif fortement contestés et demandent à l'Union européenne de faire tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir fortement un processus électoral légitime et transparent.

La résolution invite la communauté internationale, l'Union européenne et les institutions à :

- coopérer avec les futures autorités haïtiennes et à les accompagner dans l'organisation de leurs institutions et des capacités étatiques, vers une démocratie pleinement opérationnelle, et tout le long du processus de reconstruction;
- inscrire le redressement et la réhabilitation d'Haïti en tête de leurs priorités et à profiter de l'occasion pour s'attaquer une fois pour toutes aux causes profondes de la pauvreté en Haïti ;
- faire en sorte qu'un effort significatif soit fourni afin d'intégrer la dimension préparation aux catastrophes et réduction des risques de catastrophes, en collaboration avec le gouvernement, les autorités locales et la société civile, dans la phase d'urgence et de développement sur le long terme.

Enfin, la Commission est invitée à présenter, dans les meilleurs délais, des propositions visant à établir une force européenne de protection civile fondée sur le mécanisme européen de protection civile.